



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE_2017_011

Séance du 21 mars 2017

**Objet : Aménagement de la forêt
sectionale de Masméjean - 2017 - 2036**

Date de la convocation : 13 mars 2017
Date d'affichage : 13 mars 2017

Membres en exercice : 11
Membres présents : 10
Volants : 11
Vote : Pour : 11 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'an deux mille dix-sept et le vingt-et-un mars, le Conseil Municipal de la Bastide-Puylaurent s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel TEISSIER, Maire.

Étaient présents les conseillers municipaux : Monsieur Michel TEISSIER, Madame Jacqueline SAUTEREAU, Monsieur Claude JEAN, Monsieur André CROS, Monsieur Daniel CHARDES, Monsieur Jean-Pierre NAUD, Monsieur Vincent POUS, Monsieur André-Jacques TOIRON, Madame Marie-Hélène BERNARD, Madame Danièle LOUCHE

Excusés :

Représentés : Madame LOUCHE Peggy par Monsieur TEISSIER Michel

Il a été conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil Monsieur JEAN Claude a été désigné pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

Le Maire informe le Conseil Municipal de la commune de la Bastide-Puylaurent du contenu du document d'aménagement de la Forêt Sectionale de Masméjean pour la période 2017 -- 2036 que l'Office National des Forêts (ONF) a élaboré en concertation avec lui.

Il lui précise que l'ONF lui proposera chaque année un programme de travaux et un programme de coupes conformes à cet aménagement, et que, seulement alors, il décidera de la programmation effective ou du report des travaux proposés, en fonction notamment de ses possibilités budgétaires.

Après en avoir pris connaissance, le Conseil municipal, à l'unanimité :

☉ APPROUVE le projet qui lui a été présenté,

☉ CHARGE l'ONF d'élaborer le document technique destiné à la consultation du public, conformément aux dispositions du nouvel article D212-6 du Code Forestier et en vertu de l'article L122-6 du nouveau Code forestier.

Publiée le : 29 MARS 2017

Ainsi fait et délibéré en mairie les jour, mois et an
ci-dessus. Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.
Fait à la Bastide-Puylaurent,
Le 21 mars 2017
Le Maire, Michel TEISSIER

